



COMMUNIQUE DE PRESSE 5 JUIN 2018

La Fédération Vendée Tempêtes a pour but de fédérer les associations vendéennes créées pour protéger le cadre de vie des habitants de la Vendée, leur santé, et **leur sécurité**, menacés par des projets éoliens malheureusement incapables, du fait de l'intermittence de la production, de prendre, au sein des énergies renouvelables, une part bénéfique à la transition énergétique.

Une éolienne de 102m en bout de pâles est tombée à Bouin en Vendée le 1^{er} janvier 2018.

Des débris ont été **projetés à plus de 500m**, distance minimale réglementaire entre une éolienne et une habitation. Qu'en sera-t-il pour les éoliennes de 150, 165, 180m prévues dans les projets vendéens en cours ?

Selon des informations recueillies sur place, l'**huile** contenue dans la nacelle se serait bien déversée et infiltrée dans le sol, **exigeant une dépollution** future du site.

Selon les articles de presse, l'**enquête**, qui n'est malheureusement pas publique, aurait mis en évidence une « **série de dysfonctionnements** » auxquels se serait ajoutée une **erreur humaine**.

Ces conclusions mettent en évidence que ce genre d'accident peut se produire n'importe où, n'importe quand. Ces accidents ne sont d'ailleurs pas rares.

Ces éléments ont poussé la Fédération Vendée Tempêtes, ainsi notamment que trois des associations qui la composent, à porter plainte pour atteinte à l'environnement par dégradation de la faune et de la flore dans le cadre d'une installation classée pour la protection de l'environnement, et pour atteinte à la sécurité des personnes par mise en danger de la vie d'autrui.

Il est temps de cesser de considérer les éoliennes comme de gentils et inoffensifs moulins à vent, et de prendre conscience que ce sont des installations industrielles qui doivent répondre aux mêmes normes d'exigences que les autres activités industrielles.

Nous souhaitons alerter la population, les décideurs, et l'Etat : faut-il attendre un accident mortel pour que l'Etat prenne conscience de sa responsabilité et fasse évoluer la législation pour assurer le respect de l'environnement et la sécurité des riverains et des passants ?

Le recul des éoliennes de 1000m par rapport aux maisons d'habitation et de 500m par rapport aux routes, chemins de randonnée, et bâtiments d'élevage, est donc une mesure d'urgence, non plus seulement pour le respect du cadre de vie des riverains et leur santé, mais pour leur sécurité.

L'Etat et les élus ne pourront plus dire : « on ne savait pas » !

NON AUX EOLIENNES A MOINS DE 1000M DES HABITATIONS

Fédération Vendée Tempêtes : May Prate, présidente, 06 87 16 26 80